

# Débat National Quelle école pour demain ?

Compte-rendu 3 pages – S. Labarthe  
- Salle Haritz-Barne-  
Hasparren – le 5/12/03

*Débat mené par Mesdames  
B. Duhaldeborde, psychologue  
et D. Capdaspe, médecin scolaire.*

Présence : 29 enseignants – 4 parents  
Enoncé du constat – aucune discussion lancée.

## Débat National - Quelle école pour demain ? – Synthèse 1

### **1° Définir les missions de l'école**

question 02 : quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

- ❖ lieu d'écoute des parents : lien entre école et famille.
- ❖ instaurer une « relation obligatoire » entre école et parents.
- ❖ proposer une formation civique et morale.
- ❖ favoriser la prise de risqueS et canaliser l'agressivité.
- ❖ rendre les enfants bilingues.
- ❖ égaliser le statut des classes d'immersion (statut juridique clair).

### **2° Faire réussir les élèves**

question 13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

- ❖ avoir un maximum d'effectif par classe à ne pas dépasser.
- ❖ avoir le même nombre de postes privés/publics.
- ❖ nécessité de créer des structures, d'avoir des aides en classe.
- ❖ organiser des « schémas directeurs » comme le cycle pour éviter de mettre des élèves en échec.
- ❖ un intervenant devrait conseiller les familles dans le choix d'un psychologue ou orthophoniste ⇒ rôle accru du psychologue et du médecin scolaire.
- ❖ besoin de moyens pour des structures spécialisées.

### **3° Améliorer le fonctionnement de l'école**

question 22 : comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

- ❖ une formation pendant un an, tous les dix ans, par exemple. Cela devrait être inscrit dans le cursus de l'enseignant.
- ❖ favoriser le décloisonnement, les échanges de service.
- ❖ dans la formation initiale d'un enseignant, garder le dosage théorie-pratique pour avoir du recul sur sa pratique professionnelle par la suite.
- ❖ les enseignants du privé souhaitent avoir le statut de droit public.
- ❖ les directeurs souhaitent avoir un statut de chef d'établissement.

**Les trois priorités pour l'école**

- 1 – plus de moyens accordés.  
 2 - revaloriser les enfants :  
**éducation sensible, manuelle et intellectuelle.**  
 3 – favoriser les ponts entre les formations :  
**validation des acquis....**

**Débat National**  
**Quelle école pour demain ?**

Compte-rendu 3 pages – S. Labarthe  
 - Salle Haritz-Barne –  
 Hasparren – le 6/12/03

*Débat mené par Mesdames  
 B. Duhaldeborde, psychologue  
 et D. Capdaspe, médecin scolaire.*

Présence : 9 enseignants – 2 élus

**Débat National - Quelle école pour demain ? – Synthèse 2**

## 1° Définir les missions de l'école

question 03 : vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

- ❖ faciliter et permettre l'accès à la culture
- ❖ ateliers de bibliothèques ou médiathèques
- ❖ proposer l'accès au NTIC
- ❖ développer le lire-dire-écrire-compter
- ❖ projets d'école développant les talents des élèves
- ❖ faire connaître diverses voies professionnelles

## 2° Faire réussir les élèves

question 14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

- ❖ faire appel à une auxiliaire d'éducation
- ❖ présenter des projets d'accueil individualisé et des projets d'intégration
- ❖ passer le brevet de secourisme

## 3° Améliorer le fonctionnement de l'école

question 21 : Faut-il redéfinir les métiers de l'Ecole ?

- ❖ avoir dans les écoles des personnes partenaires spécialisées : psychologues, médecins scolaires, aides-maternelle, assistants d'éducation, assistantes sociales.
- ❖ le directeur doit avoir un statut de chef d'établissement
- ❖ l'harmonisation du forfait communal doit tenir compte des aides-maternelles.

### *Les trois priorités pour l'école*

- 1 – Demande d'aides et de structures d'accompagnement (personnel, remplacement Emploi-jeunes...) pour la survie des petites écoles. D'où la révision du forfait communal pour harmoniser les financements.**
- 2 - Avoir plus de médecins et psychologues pour un suivi beaucoup plus régulier des élèves et apporter une aide aux familles.**
- 3 – Création de postes pour les enfants en difficulté avec un enseignant spécialisé.  
Création de postes pour des médecins scolaires, psychologues, assistants sociaux favorisant un travail de partenariat, de coordination et de suivi avec l'équipe éducative.**